



LOI SUR L'EAU

L'actuelle loi sur l'eau date du 3 Janvier 1992, et engendre une mutation légale complète.

En effet, la précédente loi qui aurait eu 100 ans en 1998, était avant tout une loi réglementant *les usages de l'eau*, mais qui n'introduisait que légèrement cette notion de *préservation de la ressource* qui devient prioritaire dans la

Après un siècle d'habitudes, de traditions, de routines, cette nouvelle loi impose une réadaptation complète des mentalités d'approche de la problématique de l'eau puisqu'il s'agit dorénavant de donner la priorité absolue à la pérennisation quantitative et qualitative des ressources en eau. Cet objectif est clairement défini au travers des S.D.A.G.E des S.A.G.E. et des P.P.R., en incluant dans la législation les différentes directives européennes

Cette évolution est particulièrement lente, car si tous les SDAGE sont présentement finalisés, il n'y a en France qu'un seul SAGE de décrété (celui de la Drome), et un autre sur le point de l'être(celui de la Largue)